|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2017 Genève, 15-25 mai 2017** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 1.1** | **Révision 2 au Document C17/82-F** |
| **25 mai 2017** |
| **Original: russe** |
| Note du Secrétaire général | |
| CONTRIBUTION DE LA FéDéRATION DE RUSSIE, LA REPUBLIQUE D’ARMENIE, LA REPUBLIC DU BELARUS ET LA RÉPUBLIQUE KIRGHIZE  PROPOSITIONS CONCERNANT LA PRéSENTATION DES DONNéES  DANS LES DOCUMENTS C17/10 ET C17/9 | |

J'ai l'honneur de transmettre aux Etats Membres du Conseil une contribution reçue de la **Fédération de Russie, la République d’Arménie, la République du Bélarus et la République Kirghize.**

Houlin ZHAO  
 Secrétaire général

Fédération de Russie, République d’Arménie, République du Bélarus, République Kirghize

PROPOSITIONS CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES DONNÉES   
DANS LES DOCUMENTS C17/10 ET C17/9

|  |
| --- |
| **Résumé**  Le présent document contient des propositions visant à améliorer la clarté et la transparence des documents financiers de l'UIT: le projet de budget et le rapport sur les produits et les charges.  **Suite à donner**  Il est proposé que le Secrétariat général prenne ces propositions en considération au moment d'examiner les plans et le budget pour la période 2018-2019.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  **Références**  *Document* [*C17*](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0010/fr)*/10*; [*Document*](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0009/fr)[*C17*](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0009/fr)*/9*; [*Document С16/9*](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0009/fr); [*Document C17/64*](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0064/fr); [*Document С17/67*](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0067/fr); [*Document С17/74*](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0074/fr) |

# 1 Analyse

Le document C17/10, intitulé "Rapport du Secrétaire général: Projet de budget de l'Union pour 2018-2019", dont la version anglaise comporte 45 pages de tableaux et d'explications, et le Document C17/9, intitulé "Rapport du Secrétaire général: Examen annuel des produits et des charges", contiennent une grande quantité de données qui doivent être analysées ensemble. De plus, pour analyser le budget de l'UIT, il est nécessaire d'examiner des documents analogues présentés lors de sessions précédentes du Conseil de l'UIT, par exemple le Document C16/9.

En outre, les tableaux de certains documents aux contenus similaires sont souvent présentés sous des formes différentes. Par exemple, dans le Tableau 1 du Document C16/9, les "Produits provenant des intérêts" et les "Autres produits" se trouvent sur des lignes distinctes, tandis que dans le Tableau 1 correspondant du Document C17/9, ces postes sont rassemblés sur la même ligne. Dans le Document C17/10, les colonnes sont associées à des lettres dans certains tableaux (1 à 9), mais pas dans d'autres, ce qui complique l'élaboration de matériels analytiques (voir notamment les tableaux 10, 18, 19 et 20) à partir des documents soumis. Parfois, au sein d'un même tableau, certaines des colonnes sont identifiées par des lettres majuscules et d'autres par des lettres minuscules, comme c'est le cas dans le Tableau 11 du Document C17/10.

Les données du Document C17/9 sont présentées pour une date (le 7 février 2017), tandis que les données correspondantes figurant dans le Document C17/10, nécessaires à des fins de comparaison et d'analyse, sont présentées pour une autre date (le 17 février 2017).

Dans le Document C17/10, par exemple dans le Tableau 5, la présence de virgules entre les chiffres (ou l'absence de celles-ci) au sein des nombres dans la version anglaise provoque des erreurs lorsque les données sont transférées dans des tableaux Excel. Sur ce plan, le Document C17/9 est plus facile à utiliser.

Extrait du Document С17/10:

|  |
| --- |
| **Budget 2016-2017 en milliers de francs suisses** |
| **c** |
| 248 802 |
| 69 250 |
| 800 |
| 2 451 |
| **321 303** |

Les titres des tableaux ne correspondent pas toujours à leur contenu. Par exemple, le Tableau 2 du Document C17/10, intitulé "Estimations concernant les produits et les charges pour l'exercice 2018-2019, par Secteur", contient des données de 2014 (budget et montants effectifs), qui ne sont pas pertinentes en ce qui concerne l'année 2017, pour laquelle aucune estimation n'est donnée.

D'autres exemples pourraient être cités.

# 2 Propositions à l'intention du Secrétariat général

1 Pour une période de quatre ans, la structure des tableaux et l'ordre dans lequel figurent leurs éléments dans les documents financiers évoqués précédemment, ainsi que dans d'autres documents, ne devraient pas être modifiés; cela faciliterait pour les conseillers l'analyse des données dans des conditions comparables et améliorerait la transparence des rapports. S'il y a lieu, certaines descriptions narratives devraient être remplacées par des tableaux.

2 Tous les documents financiers relatifs à la clôture d'une période financière ainsi que les projections pour les périodes à venir devraient être élaborés pour une même date. Dans les Documents C17/10 et C17/9, il serait souhaitable que les estimations pour 2017 et les données effectives pour 2016 correspondent à la même date, par exemple à la fin du mois de février ou, mieux encore, à la fin du premier trimestre.

3 Dans le Document C17/10, dans les Tableaux 2, 5 (Produits par source), 6, 7 (Nombre d'unités contributives), 8 (Produits provenant du recouvrement des coûts), 9 (Autres produits) et d'autres tableaux, s'il y a lieu, il faudrait ajouter une colonne "Prévisions (estimations) pour 2017", nécessaire pour comprendre les nouvelles tendances et réduire le risque de prendre des décisions mal éclairées lors de l'examen du Document C17/10.

4 Dans le Tableau 10 du Document C17/10, il est nécessaire d'indiquer, pour chaque fonds (le Fonds de réserve et le Fonds ASHI), l'état effectif (attendu) pour 2017 et les hypothèses budgétaires jusqu'à 2019, et de permettre la comparaison de ces données avec celles du Document C17/9 (Tableau 1 – Mise en oeuvre de la Résolution 1375 relative au budget) ainsi que celles d'autres documents contenant des informations sur ces fonds.

5 Les virgules, les apostrophes ou les points ne devraient pas être utilisés pour séparer les chiffres dans les données numériques. Pour créer ces séparations, il est préférable d'insérer un espace visuel, grâce aux paramètres d'Excel ou manuellement (symbole de l'espace) dans Word. L'utilisation de virgules (ou de points) pour séparer les chiffres peut être mal interprétée (nombres entiers ou parties décimales) lors de l'analyse de données numériques.

6 Les données relatives aux mêmes sujets qui apparaissent dans des documents différents, établis par des collaborateurs différents, devraient être harmonisées.

7 La répétition inutile de certaines données dans les documents d'une année sur l'autre devrait être limitée pour réduire le volume des rapports, ainsi que les coûts de traduction et de préparation de documents analytiques par les conseillers en vue des travaux des sessions du Conseil. Il est suffisant de fournir une référence aux documents des années précédentes contenant les données pertinentes.

8 Des règles générales devraient être définies concernant la présentation des sections et des tableaux pour l'élaboration des documents, et mises à la disposition des conseillers chargés des plans et des rapports sur le processus budgétaire, les opérations financières, les évaluations de la productivité, etc., afin de garantir que les documents soient comparables, transparents et aussi faciles que possible à utiliser, en vue de leur analyse.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_